

## **COVID-19 : informations sanitaires**

En période de confinement, les recommandations de l'État sont régulièrement mises à jour permettant ainsi de renforcer les mesures afin de lutter contre le coronavirus. Voici un récapitulatif précis de ce qu'est ce virus et quelles sont les modalités appliquées sur Croissy.

### **Qu'est-ce que le COVID-19 ?**

Le COVID-19 fait partie de la famille des coronavirus provoquant des rhumes mais également des maladies plus graves dont il faut se méfier. Depuis janvier 2020, cette forme de virus a été identifiée depuis la Chine et a été reconnue pandémie (épidémie à échelle mondiale) par l'OMS en mars 2020.

### **Quels en sont les symptômes ?**

- Les symptômes du COVID-19 sont nombreux mais les principaux sont :
- Fièvre ou sensation de fièvre
- Toux
- Perte d'odorat sans obstruction nasale
- Disparition du goût
- Difficultés respiratoires graves dans les cas les plus graves

### **Comment se transmet ce virus ?**

Les petites gouttelettes (sécrétions projetées et invisibles comme la toux ou les éternuements) contenues dans notre corps sont la principale source de transmission du virus. Un contact étroit entre plusieurs personnes favorise donc la propagation du COVID-19, même si le virus ne circule pas directement dans l'air. Il est donc important de respecter les gestes barrières (voir ci-dessous) afin de limiter sa diffusion.

### **Que sont les gestes barrières ?**

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour se protéger et protéger son entourage :



Source et informations : [gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

## **Un centre de consultation ambulatoire est ouvert depuis le jeudi 2 avril à Houilles - Sur rendez-vous uniquement**

Un centre de consultation ambulatoire dédié au Covid-19 - accessible uniquement après orientation du médecin généraliste ou du SAMU - ouvrira, le jeudi 2 avril, au gymnase Ostermeyer.

Organisé à l'initiative des médecins et infirmier(e)s ovilleis et carrillons avec le soutien des maires de Houilles et de Carrières-sur-Seine, ce centre a été validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'ordre des médecins et la CPAM.

Une telle mise en place a pour objectifs d'orienter les patients présentant les symptômes Covid-19 afin d'éviter l'engorgement des salles d'attentes en cabinet ou des urgences et la propagation du virus aux patients présentant d'autres pathologies ou soignants.

### **Les conditions suivantes sont obligatoires pour être admis au centre de consultation Covid-19**

- Avoir été orienté vers le centre par un médecin généraliste ou le SAMU.
- Se rendre seul, ou accompagner seul son enfant ou une personne vulnérable, à l'heure précise du rendez-vous fixé par téléphone avec le centre, de préférence en voiture si possible.
- Être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire après avoir coché la case « consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés », de votre pièce d'identité, de votre ordonnance en cas de traitement et de votre numéro de sécurité sociale (consultation gratuite).

Aucun test ne sera effectué sur place.

Attention : aucune visite sans prise de rendez-vous préalable ne sera acceptée.

Numéro d'information unique Covid-19 : 01 88 24 67 18.

Publié le 25 mars 2020